



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 23 mai 2023

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 23-B19 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

I - MISE À JOUR DES EFFECTIFS DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (PATS) ET DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP)

Lors des réunions des 4 octobre 2021 (rapport n°21-B33), 23 novembre 2021 (rapport n° 21-B41), 17 mai 2022 (rapport n°22-B20), 19 septembre 2022 (rapport n°22-B39) et 13 décembre 2022 (rapport n°22-B46), le Bureau du conseil d'administration a autorisé la création des postes nécessaires aux avancements de grade et aux nominations réalisés en 2021, 2022 et 2023.

Comme précisé dans ces rapports et afin de rester à effectifs budgétaires constants, il convient aujourd'hui de supprimer les postes correspondant aux grades initiaux détenus par les agents :

Emplois de PATS

Grades à supprimer de la filière administrative	Nombres de postes	Délibérations créant les grades d'accueil
Adjoint adm principal 1 ^{ère} cl	1	Rapport N° 21-B33 du 04/10/2021
Adjoint adm principal 1 ^{ère} cl	4	Rapport N° 22-B20 du 17/05/2022
Adjoint adm principal 1 ^{ère} cl	2	Rapport N° 22-B39 du 19/09/2022
TOTAL DES POSTES PATS FILIERE ADMINISTRATIVE	7	

Grades à supprimer de la filière technique	Nombres de postes	Délibérations créant les grades d'accueil
Agent de maîtrise	26	Rapport N° 21-B41 du 23/11/2021
Agent de maîtrise	2	Rapport N° 21-B33 du 04/10/2021
TOTAL DES POSTES PATS FILIERE TECHNIQUE	28	

Emplois de SPP

Grades à supprimer	Nombres de postes	Délibérations créant les grades d'accueil
Lieutenant Hors Classe	1	Rapport N° 21-B41 du 23/11/2021
Lieutenant de 1 ^{ère} classe	1	Rapport N° 21-B41 du 23/11/2021
Lieutenant de 2 ^{ème} classe	1	Rapport N° 22-B20 du 17/05/2022
Lieutenant de 2 ^{ème} classe	1	Rapport N° 21-B33 du 04/10/2021
Sergent	72	Rapport N° 22-B46 du 13/12/2022
TOTAL DES POSTES SPP	76	

Dans le cadre d'un accord commun, certains agents SPP ont pu bénéficier du dispositif de rupture conventionnelle, au titre de l'année 2022. Il convient aujourd'hui de supprimer les postes correspondants.

Ruptures conventionnelles – Emploi de SPP

Grades à supprimer	Nombres de postes
Adjudant	1
TOTAL DES POSTES SPP	1

Au titre de l'année 2022, certains agents PATS et SPP ont fait valoir leur droit à la retraite, ont muté dans d'autres collectivités ou ont démissionné. Il convient aujourd'hui de supprimer les postes correspondants.

Radiation des cadres – Emploi de PATS

Grades à supprimer de la filière administrative	Nombres de postes
Administrateur	1
Attaché principal	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} CI	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} CI	1
Rédacteur	1
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE	5
Grades à supprimer de la filière technique	
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur en chef	1
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	1
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE	4
TOTAL DES POSTES PATS	9

Radiation des cadres – Emploi de SPP

Grades à supprimer	Nombres de postes
Lieutenant-Colonel	1
Commandant	3
Médecin de classe exceptionnel	3
Cadre supérieur de santé	1
Lieutenant de 1 ^{ère} classe	6
Lieutenant de 2 ^{ème} classe	2
Adjudant	18
Sergent	1
TOTAL DES POSTES SPP	35

Démission – Emploi de PATS

Grade à supprimer de la filière administrative	Nombres de postes
Adjoint administratif	1
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1
Grades à supprimer de la filière technique	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE	2
TOTAL DES POSTES PATS	3

Mutation – Emploi PATS

Grade à supprimer de la filière technique	Nombres de postes
Adjoint technique	1
TOTAL DES POSTES PATS	1

Mutation – Emploi SPP

Grades à supprimer	Nombres de postes
Lieutenant de 2 ^{ème} classe	1
Adjudant	1
Sergent	1
Caporal-chef	1
TOTAL DES POSTES SPP	4

Le comité social territorial consulté le 12 mai dernier a émis un avis favorable à l'ensemble de ces suppressions.

II - CRÉATIONS D'EMPLOIS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP) ET DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (PAT)

Dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement et du parcours professionnel des agents, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial,
- 1 poste du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- 2 postes du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Dans la perspective des avancements 2023 des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 2 postes de commandant de sapeurs-pompiers professionnels,
- 1 poste de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels,
- 1 poste d'attaché territorial.

Afin de conserver des effectifs constants, les anciens postes occupés par les agents bénéficiant d'une promotion seront supprimés lors de la prochaine réunion du comité social territorial.

III - CHANGEMENT D'INDICE D'UN AGENT CONTRACTUEL

Un informaticien contractuel affecté au sein du groupement fonctionnel informatique et télécommunications exerce les fonctions de chef de projet informatique et d'adjoint au chef du service réseaux depuis le 1^{er} juin 2021.

Lors de la réunion du 19 décembre 2019 (rapport n° 19-54), le conseil d'administration avait revalorisé la rémunération mensuelle de l'intéressé par référence au 4^{ème} échelon (indice majoré 650) du grade d'ingénieur principal.

Compte tenu de sa manière de servir, de ses tâches mais également de son expérience professionnelle, il vous est proposé de calculer sa rémunération par référence à l'indice majoré 685 correspondant au 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal.

IV - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Conformément à la réglementation en vigueur, il vous est présenté, pour information, le renouvellement de la mise à disposition auprès de la Maison des sapeurs-pompiers de France de Monsieur Éric BROCARDI, commandant de sapeurs-pompiers professionnels.

L'intéressé, y exerce les fonctions de Directeur de la Communication et de l'Animation du Réseau à hauteur de 100% de son temps de travail.

Cette mise à disposition est prononcée pour une durée de 18 mois et la totalité du coût financier de cette dernière est prise en charge par la Maison des sapeurs-pompiers de France.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023 (chapitre 012, article 64) et suivants.

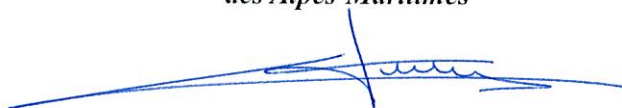
Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver, telles que détaillées dans le rapport ci-dessus, les mesures suivantes :

- la mise à jour des effectifs de personnels administratifs et techniques (pats) et de sapeurs-pompiers professionnels (spp),
- les créations d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels (spp) et de personnels administratifs et techniques (pat),
- le changement d'indice d'un agent contractuel.

et prend acte du renouvellement de la mise à disposition, auprès de la Maison des sapeurs-pompiers de France, de Monsieur Éric BROCARDI, commandant de sapeurs-pompiers professionnels dans les conditions énoncées ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY